



VERSEMENT 1283 W

Description globale : Politique d'aide et de conseil du Département en faveur des associations

Dates extrêmes : 1988-1997

Importance matérielle : 0,2 m.l.

Service producteur : Conseil général, Observatoire des Concours Extérieurs du Département (O.C.E.D.)

Service versant : Conseil général, Direction des Affaires Economiques et Européennes

Date d'entrée : 23 juillet 2002

Communicabilité maximum : 30 ans à partir de la date de clôture du dossier

Début communicabilité : Immédiat

Fin communicabilité : 01.01.2028

Date de rédaction du bordereau : Septembre 2002

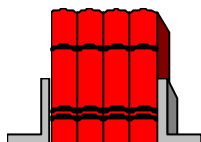
N° d'entrée : 54158

Cote de l'inventaire : 1AD10 943

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

En mai 1993 est constitué, au Conseil général de l'Aube, l'Observatoire des Concours Extérieurs du Département (O.C.E.D.), qui répond au besoin de mieux connaître les associations qui bénéficient d'aides financières départementales. La mission de l'O.C.E.D. est triple : constituer une documentation spécialisée sur les associations, élaborer un système cohérent de suivi des dossiers de subvention et devenir l'interlocuteur privilégié des associations en matière de procédures administratives, de législation et de conseils techniques.

Jean-Louis Badier, chargé de la création de l'Observatoire, ayant pris par la suite la direction des Affaires Economiques et Européennes (D.A.E.E.), les documents de l'O.C.E.D. ont été versés en même temps que ceux de la D.A.E.E., lors du déménagement de cette dernière en juillet 2002.

La totalité des documents versés au titre de l'O.C.E.D. a été conservée.

L'accès à ces documents est régi par la loi n° 79-18 relative aux archives : la plupart des documents est communicable 30 ans à compter de la pièce la plus récente du dossier. Cependant, les études sont communicables immédiatement.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-4	Fonctionnement et activités	1992-1997
5-7	Etudes et documentation	1988-1993

1283 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
FONCTIONNEMENT ET ACTIVITES			
1-2	Chrono	1993-1997	
1	1993-1995		01.01.2026
2	1996-1997		01.01.2028
3	Subvention, procédures d'instruction des demandes : schémas explicatifs par service du Conseil général, dossier type, procès-verbaux de réunion, décisions de versement, correspondance administrative	1992-1994	01.01.2025
4	BADIER Jean-Louis, <i>Collectivités locales et associations Loi de 1901</i> : étude	1996	
ETUDES ET DOCUMENTATION			
5	BADIER Jean-Louis, <i>Etude prévisionnelle des effectifs scolaires dans les collèges départementaux</i> ¹	1988	
6	LEBECQ Bruno, <i>Etude relative aux dépenses du Conseil général en faveur des associations d'intérêt local</i>	1992	
7	WLAZLAK Martial, <i>Les règles de la comptabilité publique et le recours aux associations parapubliques locales</i> , thèse de droit public, Metz	1993	

¹ Ce document est sans rapport avec l'OCED mais fait partie des travaux réalisés par le chargé de mission de l'Observatoire lors d'une mission précédente.